



**INFORMATION D'ABSENCE
CRECHE D'ETUZ**



Il est attribué, en plus des fermetures des crèches, une souplesse de 3 semaines maximum d'absences pour une période d'un an.

Je soussigné(e) :

informe l'absence de mon enfant :

Du au inclus

Du au inclus

Du au inclus

Motif de l'absence :

CONTRAT REGULIER MENSUALISE AVEC CAPITAL D'ABSENCES

J'informe la crèche en respectant un délai de 1 jour ouvré* entre la remise de ce document et le jour de congé demandé sous peine d'être facturé (*hors week-end et jours fériés). **Exemple : Dépôt du document le lundi en crèche, congé possible au plus tôt le mercredi suivant.** Les parents assurent la gestion de leur capital en suivant les renseignements sur leurs factures tous les mois. En cas de doute : **03.84.91.97.21 Service Crèches de la CCPR.** Ces congés sont à prendre en dehors des jours fériés et des fermetures de la crèche (ceux-ci étant déjà déduits de votre forfait). En cas d'erreur ou maladie, vous pouvez récupérer un congé déposé uniquement sur demande au Service Crèches de la CCPR.

CONTRAT : IRREGULIER - OCCASIONNEL OU SANS CAPITAL

Cette information d'absence **exceptionnelle** permet à l'établissement d'effectuer la gestion des accueils et d'attribuer des places aux familles en attente lorsque celles-ci se libèrent. Toute réservation étant définitive, j'ai pris connaissance que cette absence sera facturée.

Partie réservée à la crèche :

Date de réception : (Obligatoire)

Partie réservée au Service Crèches :

Délai respecté

Hors délai



**INFORMATION D'ABSENCE
CRECHE D'ETUZ**



Il est attribué, en plus des fermetures des crèches, une souplesse de 3 semaines maximum d'absences pour une période d'un an.

Je soussigné(e) :

informe l'absence de mon enfant :

Du au inclus

Du au inclus

Du au inclus

Motif de l'absence :

CONTRAT REGULIER MENSUALISE AVEC CAPITAL D'ABSENCES

J'informe la crèche en respectant un délai de 1 jour ouvré* entre la remise de ce document et le jour de congé demandé sous peine d'être facturé (*hors week-end et jours fériés). **Exemple : Dépôt du document le lundi en crèche, congé possible au plus tôt le mercredi suivant.** Les parents assurent la gestion de leur capital en suivant les renseignements sur leurs factures tous les mois. En cas de doute : **03.84.91.97.21 Service Crèches de la CCPR.** Ces congés sont à prendre en dehors des jours fériés et des fermetures de la crèche (ceux-ci étant déjà déduits de votre forfait). En cas d'erreur ou maladie, vous pouvez récupérer un congé déposé uniquement sur demande au Service Crèches de la CCPR.

CONTRAT : IRREGULIER - OCCASIONNEL OU SANS CAPITAL

Cette information d'absence **exceptionnelle** permet à l'établissement d'effectuer la gestion des accueils et d'attribuer des places aux familles en attente lorsque celles-ci se libèrent. Toute réservation étant définitive, j'ai pris connaissance que cette absence sera facturée.

Partie réservée à la crèche :

Date de réception : (Obligatoire)

Partie réservée au Service Crèches :

Délai respecté

Hors délai